

L'HUMANITE ROUGE

PARTI COMMUNISTE MARXISTE LENINISTE

APRES LE 24^{ème} CONGRES DU PCF Des divergences fondamentales

Les documents issus du XXIV^e Congrès du PCF recouvrent un très grand nombre de questions qui concernent la réflexion des communistes français dont nous sommes. Nous aurons donc inévitablement l'occasion d'y revenir, notamment au sujet de la voie de l'avancée démocratique vers le socialisme.

Ce congrès confirme un certain nombre de divergences fondamentales que nous avons avec la politique du PCF. Soulignons-en ici quelques-unes.

Tant dans le rapport de Georges Marchais, adopté par le congrès, que dans la résolution finale, il n'est fait état du caractère impérialiste du système économique de la France. On passe totalement sous silence le fait que l'un des fondements essentiels du système économique français, dans l'histoire de sa formation et dans son fonctionnement actuel, est l'exploitation de peuples et pays du Tiers Monde. Par voie de conséquence, à aucun moment, dans la perspective d'une France socialiste, n'est envisagé un nouveau type de développement qui se fixe comme un de ses objectifs essentiels de mettre un terme au pillage des ressources de ces pays et à l'exploitation de leurs peuples. Dénoncer la faim dans le monde est certes une absolue nécessité; mais ce qui est encore plus nécessaire c'est de promouvoir un développement économique de la France qui rompe avec une cause fondamentale de la faim dans le monde : la domination impérialiste sur les économies et les agricultures de nombreux pays du Tiers Monde. Peut-on concevoir une France socialiste qui maintienne dans les faits de tels rapports de domination? Non. Car cela signifie en fait le maintien d'un système fondé sur l'exploitation. Il ne s'agit pas là d'une question mineure. Elle est au cœur de l'histoire du mouvement ouvrier français et de bien de ses errements. Le silence du XXIV^e Congrès du PCF à ce sujet revient, de fait, à se situer dans la perspective du maintien du caractère impérialiste de la France.

L'analyse de la situation mondiale réaffirmée par le XXIV^e Congrès du PCF est fondée sur la vision d'un monde divisée en deux. D'un côté le camp du progrès avec l'URSS comme force essentielle; de l'autre l'impérialisme, avec les USA comme noyau. Georges Marchais affirme à ce sujet : « Qu'on le veuille ou non, la lutte des classes est mondiale. Dans cette lutte, les pays socialistes jouent un rôle essentiel... ils sont un point d'appui pour les luttes émancipatrices à travers le monde. Notre propre stratégie trouve un de ses fondements dans la réalité mondiale, dans la modification du rapport de forces en faveur du socialisme... l'oublier... ce serait suicidaire ». Selon cette vision, l'Union soviétique devrait être considérée comme un allié pour les travailleurs français; le renforcement de ses positions mondiales devrait être perçu comme un atout supplémentaire pour les travailleurs français. Il est clair que nous sommes en total désaccord avec une telle

suite page 4

IL Y A VINGT ANS CHARONNE



Edouard Lemarchand
employé de presse (40 ans)
Anne-Claude Godeau
agent d'exploitation aux PTT (24 ans)
Hypolite Pina
Maçon (58 ans)

Daniel Farry
employé de presse (15 ans)
Maurice Pochard (48 ans)
Jean-Pierre Bernard
Dessinateur aux PTT (30 ans)

Suzanne Martorell
employée de presse (36 ans)
Raymond Wintgens
typographe (44 ans)
Fanny Dewerpe
Sténographe (31 ans)

Les travailleurs parisiens se souviennent. C'était il y a vingt ans, la police chargeait les 60 000 manifestants rassemblés à l'appel de la CGT, du PCF, du PSU, de la CFTC, de l'UNEF, du SGEN, de la Jeunesse communiste, de la Jeunesse socialiste unifiée et du Mouvement de la Paix. Ce 8 février 62, ils étaient venus crier leur haine du fascisme. La veille, de nouveaux attentats de l'OAS avaient fait quatre blessés à Paris. Ils réclamaient l'interdiction de l'OAS et la paix en Algérie.

Après la charge de la police, juste au moment de la dislocation de la manifestation, au métro Charonne, on relevait huit morts. Plusieurs semaines après, une neuvième victime succombait à ses blessures. Ils étaient tous les neuf membres de la CGT, et huit, parmi eux, militants du PCF. Le 13 février, le peuple de Paris montrait sa profonde colère en enterrant ses morts : les organisations syndicales, CGT en tête, mobilisaient pour la riposte; un million de personnes manifestaient de la place de la République au cimetière du Père Lachaise, alors que les manifestations étaient encore interdites.

Les responsables du massacre, Maurice Papon, alors préfet de Police de Paris, et Roger Frey,

alors ministre de l'Intérieur, ont toujours d'importantes fonctions politiques. Le premier (qui fait l'objet de poursuites pour crime contre l'humanité durant l'occupation nazie) était, il y a encore quelques mois, ministre de Giscard d'Estaing et, récemment, conduisait une délégation du RPR au Chili. Le second est président de ce Conseil constitutionnel qui, il y a peu, a exigé, et obtenu, l'augmentation des indemnités versées aux capitalistes. C'est cet individu qui est le gardien de la Constitution!

Mais comment parler de Charonne sans rappeler cet autre grand massacre qui eut lieu, quelques mois plus tôt, le 17 octobre 61, sur les grands boulevards parisiens, et au cours duquel plusieurs dizaines de travailleurs algériens furent tués par la police parisienne? Seuls, abandonnés des grandes organisations françaises, notamment du PCF et de la CGT, ils manifestaient par dizaines de milliers contre le couvre-feu qui leur était imposé et pour l'indépendance de leur patrie.

Là encore, Maurice Papon et Roger Frey occupaient les mêmes fonctions. Jamais toute la lumière ne fut faite sur ces deux massacres; jamais ces deux assassins en chef n'ont été poursuivis

pour ces crimes. La négation des droits de l'homme a été baptisée « sagesse » et promue au Conseil constitutionnel!

Entre nous ...

VU DE SA FENÊTRE...

A en croire Giscard d'Estaing, l'histoire c'est comme la pâte à modeler, ça prend la forme qu'on veut. Dernièrement, il se confiait au *Sunday Times* et rétablissait quelques vérités historiques. D'abord, la gauche a orchestré une campagne de diffamation autour de « l'affaire des diamants ». Sans cet artifice indigne, vu sa politique sociale de haut niveau, nul n'aurait pu le vaincre... Ensuite (mais cela il n'avait pas voulu le révéler avant sa chute pour ne pas fausser le jeu démocratique), c'est lui-même en personne qui, à Varsovie, arrêta la main de fer des Soviétiques qui « voulaient réduire l'influence — de Solidarité — dès le départ »... Les Polonais lui doivent une fière chandelle et un an de sursis. S'il ne déclarait pas lui-même « avoir mal supporté psychologiquement sa défaite », on s'inquiéterait pour sa santé mentale!

INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ET ABSENTÉISME.

Diminution des indemnités journalières ne signifie pas diminution de l'absentéisme. C'est ce que nous fait remarquer un lecteur suite à une nouvelle brève à propos de la diminution des indemnités journalières, parue dans L'Humanité rouge 1274. Les indemnités journalières ont pour but de compenser la perte de salaire de l'assuré qui temporairement, ne peut travailler pour cause de maladie. Elles sont versées pour une durée maximale de 3 ans. Quand l'état de santé est stabilisé (que la maladie n'évolue plus en mieux ou en pire) ou après la période de 3 ans, si l'assuré est jugé invalide à plus de 66%, une pension lui est attribuée. Or, on constate que le contrôle médical des caisses a une tendance de plus en plus marquée à déclarer l'état de santé stabilisé sans attendre la fin des 3 ans. Il en résulte ainsi une diminution du nombre d'indemnités journalières versées par l'Assurance maladie, et en contrepartie une augmentation du nombre de pensions d'invalidité.

Alors que les indemnités journalières sont égales à 50% du salaire, la pension d'invalidité n'est dans la majorité des cas que de 30% (il faut une invalidité de 100%

pour percevoir la pension de 50%). Belle économie que la Sécurité sociale réalise sur le dos des salariés.

JUSTICE CONTRE SYNDICALISTES PAYSANS

Le tribunal de grande instance de Nantes avait condamné Michel Bliguet et les syndicats à être expulsés de la ferme de la Ferrière qu'ils occupaient et à payer une astreinte de 1 000 francs par jour d'occupation. A Rennes, la cour d'appel a confirmé l'expulsion. La même justice semble moins empressée à condamner les actes criminels. En effet, l'enquête judiciaire concernant l'incendie d'un bâtiment de la ferme est toujours en cours, alors que deux jugements ont déjà sanctionné les occupants de la ferme. Le syndicat des paysans-travailleurs de Loire-Atlantique s'est pourvu en cassation.

NICE : RIEN QUE DU ROMAN!

Une lettre de l'écrivain Graham Greene parue dans le Times, secoue le « beau monde » niçois.

En effet, celui-ci y dénonce la corruption, la pègre qui gangrène la ville de Nice; les liens avec la

P-DG DE NATIONALISABLE REVENDIQUE MAINTIEN DES ACQUIS

Actuel directeur du Trésor, M. Haberer serait pressenti pour prendre les rênes de Paribas (premier groupe financier français). Ce monsieur aurait, dit-on, posé 11 conditions à son acceptation du fauteuil de P-dg.

L'une d'elles stipule qu'après la nationalisation, l'échelle des rémunérations actuellement en vigueur serait maintenue. Les cadres supérieurs de Paribas sont payés 50 à 60% plus cher que leurs collègues des banques déjà nationalisées. Ces messieurs qui préchent la modération des revenus aux travailleurs, n'aiment pas qu'on parle de leurs privilèges. François Giscard d'Estaing, ex-président de la Banque française du Commerce extérieur, gagnait 10 millions anciens francs par mois sur 16 mois. Claude Pierre-Brossolette, remplacé par Deflassieux à la tête du Crédit Lyonnais, percevait un salaire annuel de 1 645 000 francs (nouveaux); soit 35 fois le salaire de l'employé de sa banque. Jean Maxime Lévêque, P-dg du Crédit commercial de France, empochait, chaque mois, 15 millions de centimes. Le P-dg de la Société générale ne gagnait lui que 14 millions d'anciens francs, mais bénéficiait d'un logement de fonction très coquet au siège social. Il ne s'agit là que des salaires auxquels il faudrait ajouter toute sorte d'avantages liés à la présence dans divers conseils d'administration. Chaque année, le conseil d'administration de PUK se répartit une somme de 1 million de francs (à 12), le plus modeste empoche 40 000 francs. Les 19 personnes employées par Rhône-Poulenc S.A. (le holding qui gère l'ensemble du monopole) se sont partagées, en 79, une masse salariale de 9,74 millions de francs. Dans de nombreux cas, les sociétés versent des surcotisations aux caisses de retraite patronales pour le compte de leur P-dg. Ces derniers ne se retrouvent donc jamais sur la paille. Leurs successeurs se contenteront-ils du salaire proposé par le gouvernement : 30 à 35 000 francs par mois, soit le traitement d'un ministre?

Maffia, la complaisance, voire la complicité de certaines fractions de la police et de la justice

vis-à-vis du « milieu »; les protections de haut niveau dont jouissent ces criminels. A partir d'un drame personnel vécu, il entend faire la lumière sur ces

pratiques dans un prochain pamphlet : « J'accuse! » « Publicité, mensonges, roman » s'indigne, en substance, le maire de l'honorable cité, Jacques Médecin, auquel rien de ce qui concerne Nice n'est étranger. « Nice-Médecin » comme le proclame le slogan électoral bien connu. Spaggiari et les milliards de la Société générale, Fratoni et la guerre des casinos, feu Urbain Giauque et la french-connection, c'est tout du roman! Mais que d'auteurs à succès dans l'entourage du maire! Nous savions J. Médecin amoureux de la cuisine niçoise*, nous ignorions son aversion pour la littérature britannique.

* Il a écrit un livre là-dessus.

POLICIERS INDICS

Quatre policiers de la Brigade des stupéfiants sont accusés d'avoir fourni des renseignements à des trafiquants de drogue afin de les faire échapper à l'arrestation. Ils seront mutés dans un premier temps dans un autre service de la direction centrale de la police judiciaire et affectés à des tâches administratives. C'est le 2 février seulement, sur intervention du ministère de l'Intérieur qu'une enquête sera ouverte par l'IGPN (Inspection générale de la police nationale).

Repères économiques

ACCORD FRANCO-ALGERIEN SUR LE GAZ

Le 3 février 1982, la SONATRACH algérienne et Gaz de France ont signé un accord sur le gaz : l'Algérie livrera à la France chaque année, dès 83 et pour une période de 20 ans, 9,15 milliards de m3 de gaz à un prix légèrement supérieur au cours mondial. Par cet accord, l'Algérie obtient un prix plus correct d'une des ses principales ressources.

Soulignons-le bien : cet accord est fondamentalement différent de celui signé, il y a quinze jours, avec l'URSS. En effet, il s'agit d'un contrat passé ici avec un pays du Tiers Monde portant sur un de ses produits de base. Et, il est normal que le pays du Tiers Monde en question, depuis longtemps pillé par les pays impérialistes et subissant une détérioration des termes de l'échange (on lui achète à bas prix ses matières premières et on lui revend à prix fort les produits manufacturés dont il a besoin), tente d'obtenir un prix plus correct, en échange, de sa matière première.

UN PRIX PLUS CORRECT POUR L'ALGERIE

En vertu de cet accord, la SONATRACH recevra un prix de l'ordre de 5,10 dollars FOB (non compris les frais de transport et assurance) par million de BTU (un million de BTU = 293 Kwh). Soit, un prix supérieur de 15 à 20% à celui du prix pratiqué sur le marché mondial. Alger recevra un paiement de Gaz de France et un autre du ministère de la Coopération; l'Etat français versant une « prime de valorisation de la matière première » : 60 cents environ seront prélevés sur le budget français et 4,50 dollars seront payés par Gaz de France.

Rappelons que l'Algérie avait suspendu provisoirement ses livraisons de gaz à la France et aux USA en 80 et à la Lybie et à l'Italie début 81, faute d'accord sur les prix. C'est que, jusqu'en 73, les prix du gaz et du pétrole évoluaient dans la même proportion; or, lorsqu'en 73, le prix du pétrole a été réajusté, celui du gaz n'a pas suivi cette progression alors qu'il nécessite des coûts plus importants à la charge des pays producteurs (raffinage, transports). Depuis fin 79, l'Algérie revendiquait un alignement du prix du gaz sur celui du pétrole en équivalent calorifique. Il faut noter que la firme US El-Paso, premier client de la SONATRACH, payait le GNL seulement 37 cents en 78! Et l'accord français signé en 76, prévoyait l'application d'un prix uniforme à partir de 80 à toutes les livraisons de gaz algérien et l'indexation des prix du gaz sur un « panier » de produits pétroliers. En fait, par le biais des indices retenus par Gaz de France, les hausses du prix du pétrole n'étaient pas, ou pour

très peu, répercutées sur celui du gaz et, de plus, avec un retard de plus de 6 mois!

Comme tout bon monopole impérialiste qui se respecte, Gaz de France achetait ainsi à bon marché une des principales richesses que possède un pays du Tiers Monde qu'est l'Algérie et il s'est refusé à prendre en compte la demande de la SONATRACH d'une révision des contrats en cours, de revoir, en particulier, la composition du panier et des indices retenus... Ce qui aboutit finalement à la rupture des livraisons de gaz algérien à la France.

C'est pourquoi, aujourd'hui, l'accord franco-algérien qui vient d'être signé constitue une étape importante.

UN ETAPE IMPORTANTE

Accord exemplaire également en ce sens que d'autres pays occidentaux, dont l'Italie, seront obligés dans les négociations avec l'Algérie, de tenir compte du précédent que constitue ce contrat. De plus, un tel accord représente un début d'application des engagements pris à Cancun et à Mexico par F. Mitterrand. Les autres contrats en cours de négociation avec des pays du Tiers Monde : Cameroun, Nigéria et bientôt le Congo, l'Angola, Trinidad et Tabago, vont-ils poursuivre cette voie?

Cela ne s'est pas fait attendre : on assiste aujourd'hui à une levée de boucliers des giscardiens qui se scandalisent qu'un pays du Tiers Monde puisse bénéficier d'un prix plus correct d'une de ses richesses principales. Ainsi, d'Ornano fustige cette « mauvaise négociation », qui « n'est pas un accord commercial normal et banal ». Il vient de demander qu'un tel accord soit rectifié par le Parlement. Ainsi, Giraud, dans le Figaro du 5 février, écrit : « Il a fallu que la France, toute honte bue et trahissant la solidarité européenne, fut celui-là (le premier faiblard), et, qui plus est, en faisant semblant de céder aux grands sentiments. Comme les négociateurs algériens doivent rire! »...

L'EMPREINTE DE L'IMPÉRIALISME FRANÇAIS

Toutefois, il faut noter que cet accord prévoit, en échange des livraisons de gaz, l'affectation d'une quinzaine de projets industriels à des firmes françaises pour 12 milliards de francs rapatriables. Et, dans ce sens, un accord global de coopération sera conclu dans les semaines à venir. Ces contrats porteraient notamment sur la construction d'un métro à Alger, sur deux lignes de chemin de fer de 160 à 180 km de long dans le Constantinois, sur une usine d'aluminium, une usine de verre à plat, une unité de pâtes alimentaires, sur la construction d'aéroports et sur la fourniture de 5 500 camions Renault. Accord qui marque donc, par là, l'empreinte de l'impérialisme français, liant l'achat de gaz à un prix supérieur à celui pratiqué sur le marché mondial à la livraison de biens d'équipements français.

Rubrique réalisée par Catherine LEMAIRE et Pierre BAUBY

200 IMMIGRÉS SANS PAPIERS EN GREVE DE LA FAIM A AVIGNON ET NIMES

Depuis le 2 février, 120 travailleurs immigrés « clandestins » sont en grève de la faim dans l'église St-Joseph à Avignon.

Les problèmes qu'ils posent concernent des milliers de leurs semblables dans tous les départements, comme l'Hérault, le Var, le Lot... où l'agriculture ne se maintient qu'en recourant à l'exploitation de nombreux saisonniers et clandestins. Immigration saisonnière qui est passée de 11 500 travailleurs en 1946 à 144 000 en 1972 avec une forte proportion d'Espagnols bientôt rejoints par les Marocains.

Ecartés, dans un premier temps de la procédure de régularisation, les saisonniers y ont été ensuite intégrés à des conditions qui la rendait inaccessible.

Maintenant, l'administration n'exige plus que 21 mois de travail effectif durant les cinq dernières années et un contrat de travail de 4 mois. Fixée au 29 janvier, la date limite de dépôt des dossiers vient d'être repoussée jusqu'au 26 février.



Il faut savoir que, dans le Sud, les opérations de régularisation n'ont commencé que le 10 décembre. Jusqu'à cette date, on ne délivrait à Avignon que des autorisations provisoires de séjour. Par ailleurs, le contrat exigé maintient le statut du saisonnage dont les travailleurs immigrés demandent la suppression. Les saisonniers sont les seuls sans papiers à qui on demande un contrat, alors que d'autres clandestins ont pu bénéficier d'une régularisation sans contrat en fournissant simplement des preuves de leur emploi.

En l'état actuel des choses, le ministère de l'Agriculture refuse d'accorder le statut de travailleur permanent aux saisonniers. Une solution intermédiaire : la création de bourses de travail, avait été, un temps, envisagée.

Mais les travailleurs immigrés demandent qu'elles soient sous le contrôle de l'administration et non des patrons. Par ailleurs, les travailleurs immigrés demandent que le gouvernement prenne en compte le problème du logement des travailleurs saisonniers chez les agriculteurs.

Depuis le 7 février, une centaine de saisonniers ont également entamé une grève de la faim à la cathédrale de Nîmes, pour les mêmes motifs : régularisation de tous les sans papiers, droit au travail, au logement et au regroupement familial, contre toute forme d'expulsion, abrogation du statut de saisonnier...

A Avignon comme à Nîmes, ils sont soutenus par les associations de la MTI qui se proposent, en l'absence de réponse claire et officielle du gouvernement, d'entamer une grève de la faim tournante à partir de leurs sections locales.

Rubrique réalisée par Léon CLADEL

POUR CHANGER VRAIMENT LA PAROLE AUX TRAVAILLEURS !

Plus de 2000 entreprises sont aujourd'hui engagées dans la bataille autour de l'ordonnance des 39 heures. Des dizaines, des centaines de milliers de travailleurs se battent pour que cette ordonnance ne se traduise pas, dans leur vie quotidienne, par une diminution de salaires, une perte d'acquis ou par des contreparties patronales insupportables pour eux.

Il ressort trois choses de ces faits : l'une, c'est que le capital est toujours mobilisé, prêt à se saisir de tout pour arrondir ses profits. L'autre, c'est que la politique des « contreparties » et de la « main tendue » aux patrons, appelés aujourd'hui « partenaires sociaux », n'a pu que les enhardir ; en ce sens le protocole d'accord de juillet sur le temps de travail, que seule la CGT n'a pas signé, et l'ordonnance applicable au 1^{er} février établie dans le même esprit, ne sont pas de bons outils pour que les travailleurs gagnent des changements effectifs : ces textes ont laissé entendre aux patrons qu'ils pourraient « y aller » sans craindre de réaction ouvrière ! Bien des faits récents ont montré l'inverse : les droits légitimes de ceux qui travaillent -39h, sans diminution de salaires, une cinquième semaine de

congés sans contreparties — doivent être respectés : beaucoup d'entre eux sont entrés en action pour cela. C'est une troisième donnée de la situation.

Nos camarades, dans leurs entreprises, dans leurs bureaux et chantiers, notre parti sont partie prenante de ces bagarres, actifs dans les grèves, actions, occupations, et solidaires de toutes les actions en cours. Lors de ces actions, on discute ferme du « changement » : la classe ouvrière en est-elle bénéficiaire au bout du compte, dans sa vie quotidienne et ses conditions de lutte ? Quel rôle y joue-t-elle, peut-elle y accumuler des forces contre le capital toujours sur le pied de guerre ? Faut-il rester spectateurs d'un changement décidé à Matignon ou prendre ses propres affaires en mains, et comment ?

Les faits récents donnent quelques réponses. Les employés des Galeries Lafayette, ceux des douanes, les ouvriers de Kodak, les ouvrières de Mas et bien d'autres font entendre leurs voix : ils n'ont pas cédé aux argumentations sur les « contreparties naturelles » dictées par « les charges des entreprises » ou sur la « solidarité nationale » nécessitée par la « crise » ; ils ne sont pas des « corporatistes », ces travailleurs

et travailleuses, pas loin du SMIC, qui ne peuvent pas voir réduire leurs salaires ! C'est aux patrons de puiser dans leurs comptes en banque et non aux travailleurs de se serrer la ceinture !

Aussi ont-ils pris leurs propres affaires en mains, dans l'unité sur le terrain, sections CGT et CFDT conjointement assez souvent ; on est autrement plus forts si l'unité syndicale est réalisée, dans l'action sur des objectifs clairs et précis.

Ce faisant, ces travailleurs et les militants ouvriers et syndicalistes de leurs entreprises ont contribué à maintenir leur indépendance, leur mobilisation, leur organisation. Un « nouveau style des relations sociales » aboutit à



parcelliser, à éparpiller les cas, les travailleurs et leurs actions ; on concerte « cas par cas », « branche par branche » sur des questions qui concernent l'ensemble de la classe et où elle ne peut vaincre qu'unie, forte et mobilisée. Il y a là un grave danger pour la garantie et l'amélioration

des conditions du succès du changement. La classe ouvrière, les travailleurs ont un rôle décisif à jouer : encore faut-il que la parole leur soit reconnue et que leur unité et leur solidarité soient réalisées !

Camille GRANOT

LYON LA DROITE EN MANOEUVRE

Lyon est depuis longtemps un repaire du grand patronat. Raymond Barre, au faite de sa gloire avait pris la sage précaution de se faire élire député dans le VI^e arrondissement. Aujourd'hui, la tradition n'est pas rompue, bien au contraire, la résistance bourgeoise s'y organise, et on aurait tort de ne pas y prêter attention. Parallèlement à l'offensive constante des patrons dans les entreprises, il ne faut pas sous-estimer les orchestrations politiques et idéologiques de toute la mouvance de la droite.

A Lyon, donc, vient de se tenir les « Assises de la Liberté » sous la houlette du « Club de l'Astrobale » (?). Sous la présidence de Francisque Collomb soi-même, ci-devant maire de Lyon qui pour l'occasion a laissé son apolitisme cache-sexe au vestiaire, toute une brochette de l'élite de la droite s'est donnée rendez-vous pour accorder les violons et se refaire les muscles. Anciens ministres et jeunes députés, vieux tromblons et nouvelle vague, on s'en est donné de la peine pour s'époumonner contre le régime d'esclavage des « socialo-communistes », pour fustiger les « intellectuels qui ont appris l'Internationale sur un piano à queue », pour condamner l'abandon des libertés, surtout celle d'entreprendre (Ceyrac était là), celle de l'enseignement (Saunier-Serté était là), celle de l'information (Amouroux était là). Quelle ivresse ! M. Noir, jeune député RPR aux dents lon-

gues, avait donné le ton : « *Le socialisme, c'est l'usurpation des libertés, de la générosité, du bonheur* ». Rien que cela !

La presse locale a réagi diversement. Tout ce gratin ne s'est pas donné rendez-vous pour se lamenter sur leur magistrale déconfiture du « printemps noir », comme l'analyse le *Progress de Lyon*, mais bien pour chercher les bases d'un nouveau démarrage après avoir regonflé les troupes et fourbi les armes. Le journal *Rhône-Alpes*, autre quotidien local, partie prenante des ces « Assises » déborde de lyrisme : « *Le formidable enthousiasme des participants aux assises des libertés ouvre l'avenir, tout grand* ». La page locale de *L'Humanité Rhône-Alpes* n'a pas traité le sujet. Il a été évoqué dans les pages nationales.

Cette réunion a été analysée sous l'angle de la seule stratégie électorale de la droite. Il semble, en fait, que le danger soit plus profond que cela en ce qui concerne cette agitation fébrile des milieux monopolistes.

Déjà, on apprend la tenue d'une grande manifestation du « Club de l'Horloge » au printemps prochain, à Lyon. Francisque Collomb soi-même, encore une fois dans le rôle de Monsieur Loyal, et Raymond Barre, pas moins, en vedette américaine. Le « Club de l'Horloge »... F. Collomb... R. Barre... Les grandes manœuvres sont déjà bien avancées.

Correspondant Lyon

DECENTRALISATION

Quelques propositions du PCML

Notre parti n'est pas partisan du tout ou rien. Il considère, partant de ce point de vue, que la réforme de décentralisation est une réforme démocratique dans le cadre du système capitaliste, et qu'elle comporte notamment une extension, même si limitée, de la démocratie et du suffrage universel.

Dans ce cadre, notre parti formule un ensemble de propositions visant à combattre les aspects négatifs et renforcer les aspects positifs de la réforme proposée par le gouvernement. Il ne s'agit là, ni d'un contre projet de réforme, ni de la définition de ce que pourrait être la mise en place d'une organisation décentralisée d'un Etat socialiste.

1) DEMOCRATIE : POUR UNE EXTENSION DU SUFFRAGE UNIVERSEL POUR UN SCRUTIN PROPORTIONNEL GENERALISE

Notre parti se prononce en faveur de la généralisation des élections à la proportionnelle intégrale dans toutes les instances : Parlement, européennes, région, département, commune. Le matériel électoral légal doit être remboursé. Une telle extension est seule en mesure d'assurer l'expression de tous les courants politiques existant dans ce pays.

POUR QUE LES ELUS SOIENT D'ABORD RESPONSABLES DEVANT LEURS ELECTEURS

Notre parti considère que le dernier paragraphe de l'article 5 de la loi de juillet 81 a pour conséquence très négative, d'amener les mairies et conseils municipaux à être responsables devant le pouvoir central. Aussi, demande-t-il l'abrogation de ce paragraphe et son remplacement par un paragraphe prévoyant, en cas de litige persistant entre l'Etat et une municipalité, le retour devant les électeurs, par le biais, par exemple, d'un référendum communal portant sur deux positions en présence.

2) LES COLLECTIVITES LOCALES ET L'EMPLOI

Durant 23 ans de régime de droite, de nombreux abus ont été commis dans ce domaine. Nombreux ont été les patrons installant des entreprises, faisant miroiter les créations d'emplois, bénéficiant d'aides importantes de l'Etat, et des collectivités locales, qui liquidaient l'entreprise quelques années après, les poches pleines des sommes versées sous forme de subventions, dégrèvements et aides en tout genre.

Pour éviter le renouvellement de tels procédés, notre parti propose que la loi sur les compétences prévienne :

— que toute entreprise bénéficiant d'une aide des collectivités locales égale ou supérieure à 10% de son capital initial (les dégrèvements fiscaux étant considérés comme des aides), s'engage à maintenir l'emploi existant durant 10 années au moins.

— que toute société décidant la fermeture d'un établissement, rembourse le montant des aides dont elle a bénéficié de la part des collectivités locales.

3) POUR UNE AMELIORATION DU STATUT DES PERSONNELS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Toute mesure qui viserait, sous couvert de décentralisation, à réduire considérablement le nombre de travailleurs bénéficiant du statut de fonctionnaire, serait une remise en cause des avantages acquis par les travailleurs, et s'apparenterait au projet de loi conçu précédemment par Giscard d'Estaing.

C'est pourquoi, notre parti se prononce, sur la base des acquis du statut existant, pour un statut général de la Fonction publique concernant l'ensemble des personnels, qu'ils soient payés par le département, la région ou l'Etat, pour la titularisation des auxiliaires employés actuellement dans les différentes administrations et services publics, et pour la réforme du statut des employés municipaux de façon à ce qu'il ait un contenu identique à celui des employés de l'Etat.

4) POUR L'INDEPENDANCE FINANCIERE DES COLLECTIVITES LOCALES PAR RAPPORT AU PATRONAT

Notre parti est opposé à ce que les organismes des différents niveaux puissent être partie prenante des sociétés commerciales ou autres entreprises à but lucratif autres que les entreprises chargées exclusivement de la prestation de services communaux, départementaux ou régionaux, et ceci dans le but d'assurer à ces instances une totale indépendance par rapport au capital.

5) POUR UNE REFORME DE LA FISCALITE FAVORABLE AUX TRAVAILLEURS

S'il est un impôt injuste, c'est bien la taxe d'habitation. Elle correspond pour bien des familles de travailleurs, à un mois de loyer.

Notre parti se prononce pour sa suppression. Il est par contre favorable au maintien de la taxe professionnelle, aux conditions suivantes :

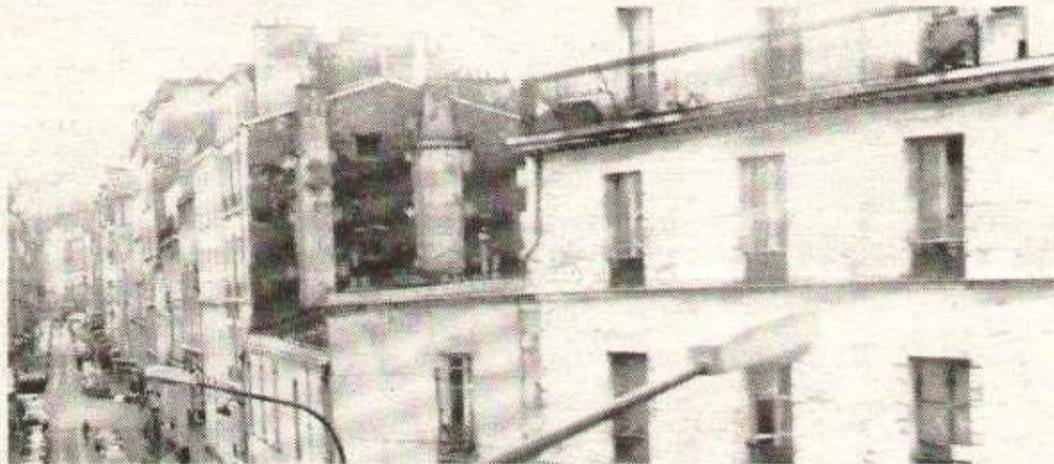
— suppression de l'écrêtement des bases d'imposition

— suppression des plafonnements

— exonération des artisans et petits commerçants

Notre parti est convaincu que l'ensemble de ces propositions ne peuvent aboutir que par une mobilisation des travailleurs et de leurs représentants élus à tous les niveaux. Il engagera, en ce qui le concerne, toutes les demandes et actions nécessaires à leur aboutissement.

LOGEMENT A PARIS HABITER A LA GOUTTE D'OR MALGRE LES SPECULATEURS



Il y a dans le quartier de la Goutte d'or, du fait de la spéculation immobilière, plusieurs dizaines d'immeubles et d'appartements vides. Ce sont, bien souvent, d'anciens hôtels de passe qui ont été fermés et restent inoccupés depuis deux ou trois ans. Ainsi se trouve posée la question de l'occupation de ces logements vides, alors que des centaines de travailleurs s'entassent dans des pièces insalubres, s'ils ne peuvent payer un loyer qui frole les 1 000 francs pour une chambre! C'est de ce scandale qu'est née la nécessité du squat.

Au début de l'automne dernier, des travailleurs maghrébins expulsés illégalement d'un hôtel meublé au 6 rue Laghouat, avaient eu recours à l'occupation d'un hôtel vide rue de la Goutte d'or. La légitimité de leur action a été pratiquement admise puisque le gérant de cet immeuble a été débouté par la Justice. Il souhaitait garder son hôtel pour reprendre ses activités de prostitution. Mais des

baux n'ont pas encore été faits pour les nouveaux locataires.

Quelques semaines plus tard, plusieurs dizaines de travailleurs turcs, eux aussi sans logements, décidaient de s'installer dans trois hôtels vides rue Charbonnière. Ils coordonnaient leur action avec des militants d'Action directe, qui décidaient, eux, d'occuper un quatrième immeuble.

Les problèmes de logement sont particulièrement difficiles pour les travailleurs immigrés turcs : souvent clandestins, ils ont des revenus très faibles. Il y a aussi une forte immigration politique, qui elle aussi a des conditions d'existence très précaires. Au mois de janvier, donc, les travailleurs turcs décidaient d'occuper un quatrième hôtel. C'est cette action qui devait mettre le feu aux poudres, déclenchant une réaction très violente de la part des proxénètes du quartier. Ces hôtels, en effet, vides légalement, continuent à être partiellement utilisés : deux ans après leur fermeture, électri-

cité et téléphone y sont encore en service...

L'agression du commando des proxénètes donnait le feu vert à une intervention de la police d'une violence inouïe, uniquement dirigée contre les travailleurs turcs : les immeubles occupés ont été saccagés pour les rendre inhabitables, et les occupants tabassés. Un travailleur est arrêté, son procès étant fixé au 12 février.

Le 31 janvier, les travailleurs turcs et l'ASTT, ainsi que d'autres organisations de travailleurs immigrés, AMF et UTIT, avec le Comité logement de la Goutte d'or, organisaient une conférence de presse pour rétablir la vérité sur des faits qui ont été déformés par les médias. Non, malgré les reportages montrés par la télévision en particulier, la Goutte d'or n'est pas un coupe-gorge où immigrés s'affrontent à coups de couteau. Et si une certaine pègre se développe dans le quartier, c'est bien parce que la mairie de Paris et les promoteurs l'utilisent pour obliger la population à partir.

Les travailleurs turcs ont repris leur occupation et entrepris de réparer les dégâts. Ils ont engagé aussi une action pour obtenir officiellement leur maintien dans les lieux. Le procès de leur camarade, le 12, sera aussi l'occasion de poser ce problème. Ils ont, pour cette action, le soutien de plusieurs organisations du quartier, dont la cellule XVIIIe du PCML.

Claire MASSON

PAYSANS LES MANIPULATIONS DE LA FNSEA DENONCEES

« Devant les événements récents, comme ceux du Calvados, il n'est pas possible de garder le silence : quand une organisation syndicale comme la FNSEA incite et, par la voie de son président, couvre des actes d'agression à l'égard d'un ministre après l'avoir invité dans une ferme devenue traquenard, elle dessert, peut-être pour longtemps, les intérêts des agriculteurs. L'opinion publique, qui s'est déjà dressée contre nous par une manifestation importante des salariés de l'administration qui n'admettaient pas le saccage de leurs bureaux, finira par rejeter tous les paysans dans un ghetto. »

« En réalité, la FNSEA engendre des violences aveugles, non pas pour obtenir de meilleurs prix à Bruxelles, mais parce qu'elle combat, sans le dire ouvertement, les projets de loi qui vont être débattus au Parlement. Elle ne veut pas d'Offices fonciers qui permettraient à des jeunes sans ressources de s'installer comme locataires du sol, sans obligation d'achat. Elle rejette par avance toutes tentatives de création d'Offices par produit, surtout s'ils garantissent un revenu aux paysans pour une quantité de production prévue à l'avance (quantum) faisant payer la surproduction à ceux qui l'ont créée avec leur important volume de livraison. Pour la FNSEA, ces « chefs d'entreprise » doivent, sans entraves, continuer leur croissance en accaparant terres et productions, ce qui a toujours conduit à éliminer les autres. Complice de l'ancien pouvoir qui développait cette politique, la FNSEA utilise même des paysans victimes du passé pour bloquer tous changements éventuels. »

« En ce qui nous concerne, nous savons que des actions syndicales d'une autre nature seront longtemps encore nécessaires pour que le changement devienne réalité, c'est-à-dire que les paysans autrefois condamnés puissent vivre de leur métier. Mais nous appelons les agriculteurs à ne pas se laisser manipuler par ceux qui ont tant contribué au déperissement de notre profession. »

Confédération nationale des Syndicats de travailleurs paysans
le 4 février 1982

VITICULTURE L'EPREUVE DE FORCE EST ENGAGEE

Après le rassemblement tenu à Béziers, vendredi 27 janvier, où 2 000 viticulteurs ont manifesté à l'appel du Comité d'action viticole de l'Hérault, une nouvelle réunion du Comité d'action s'est tenue à Pézenas, jeudi 4 février, en présence d'une centaine de viticulteurs. Jean Huillet, porte-parole du Comité d'action, devait déclarer peu après : « La trêve a été rompue pour trois raisons. Premièrement, les promesses de ralentissement du dédouanement des vins italiens n'ont aucun effet sur le terrain ; le volume des vins vendus reste très bas ; les prix stagnent. Deuxièmement, il y a la

réaction de l'Italie, refusant de recevoir André Cellar et cela nous agace. Troisièmement, nous avons appris que M. Jacques Allion, président du négoce importateur, faisait partie des gens qui ont porté plainte contre la France devant la commission de Bruxelles ; c'est inadmissible. Tout cela nous conduit à repartir sur le terrain, à reprendre les contrôles, à faire appliquer les dispositions communautaires d'unicité du prix. Qu'on entende bien, ce n'est pas une action antigouvernementale. Nous demandons au gouvernement, simplement de faire appliquer les règlements, que les prix d'achat

aux caves ne soient pas inférieurs à 16 frs 30 et que les vins italiens ne soient pas vendus non plus en-dessous de ce seuil. C'est le but de notre action ». Si le gouvernement n'intervient pas énergiquement pour mettre un terme aux agissements du négoce et pour imposer à Bruxelles l'application de l'unicité des prix, dans les jours et les semaines qui suivent la situation, déjà fort tendue, risque de prendre un nouveau tournant car les viticulteurs sont bien décidés à faire aboutir leurs revendications et défendre leur outil de travail.

Daniel PIOCH

Suite de la Une

conception extrêmement dangereuse du point de vue de la défense de la paix mondiale dont un principe de base est le respect du droit des peuples à pouvoir disposer d'eux-mêmes. Or, l'URSS foule totalement aux pieds ce droit et se livre à une politique d'expansion militaire, dont la guerre qu'elle poursuit en Afghanistan est une des manifestations les plus ouvertes. La résolution du XXIVe Congrès parle de : « Notre juste attitude dans la question de l'Afghanistan » et réaffirme ainsi le soutien du PCF à la guerre menée contre le peuple afghan. Produit de l'analyse générale de la situation mondiale, une telle position est en complète contradiction avec la défense de la paix et des principes de l'anti-impérialisme.

La lutte contre l'impérialisme américain, ses complots, son soutien à des régimes antipopulaires, sa politique de domination, est absolument nécessaire, comme l'est le soutien aux peuples en lutte contre la domination américaine. Mais, en aucun cas cette lutte ne saurait justifier le soutien aux agressions et ingérences de l'URSS. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne se partage pas.

La réaffirmation du caractère socialiste de pays comme l'URSS ou la Pologne, dont il est dit que « la nature ne fait aucun doute » et dont le bilan est réaffirmé comme « globalement positif », renvoie à une autre divergence fondamentale quant à la conception du socialisme. « Socialiste », la Tchécoslovaquie où le pouvoir a été imposé au peuple et aux communistes par les forces armées du Pacte de Varsovie en 1968, où les chars soviétiques poursuivent leur « présence temporaire » ; « socialiste », la Pologne où la force armée a été l'ultime recours d'un pouvoir pour se maintenir contre les travailleurs ; « socialiste », l'URSS dont les généraux font la guerre à des peuples en Afghanistan, en Erythrée, au Cambodge. Le soutien apporté à Jaruzelski dans son état de guerre contre les travailleurs polonais, le très chaleureux accueil réservé au représentant du POUP sont des prises de position concrètes contre les travailleurs polonais.

Une telle défense et illustration de ce « socialisme » est en contradiction avec la description du « socialisme pour la France » tel que le décrit le XXIVe Congrès du PCF et où la démocratie est présentée comme une dimension essentielle. Cette contradiction nuit profondément à la crédibilité du PCF, tant il est vrai que les travailleurs français jugent aux actes et ne sacrifient pas le présent devant des promesses à venir.

De telles prises de position nuisent profondément au communisme dans notre pays. C'est en tant que communistes (car contrairement à ce qu'affirme Georges Marchais, la direction du PCF n'est pas détentrice d'une sorte de label de garantie) que nous continuerons donc à réfléchir et agir pour contribuer, à notre mesure, aux côtés des militants du PCF et de bien d'autres, à ce que se fasse un renouveau du communisme dans notre pays.

Pierre BURNAND

SUD-EST ASIATIQUE

LA POLITIQUE FRANÇAISE SUSPECTE

« Un geste inexplicable de la France », c'est sous ce titre que l'hebdomadaire chinois *Beijing Information* publie dans son numéro du 25 janvier un article de Chen Weibin, journaliste à l'agence Xinhua, critiquant sévèrement la politique française dans le Sud-Est asiatique, notamment le rétablissement de l'aide économique au Vietnam, alors que ce pays poursuit son agression au Kampuchea.

Le journaliste chinois ne manque pas de souligner les contradictions de Cheysson qui prétend qu'apporter une aide de 32 millions de dollars au Vietnam n'empêchera pas la France de continuer « à presser les troupes vietnamiennes de se retirer du Cambodge », alors que Hanoi a elle un besoin urgent d'assistance étrangère pour ravitailler sa machine militaire.

Se faisant l'écho des inquié-

des des pays de l'ASEAN concernant une éventuelle initiative française qui pourrait faire échouer les tentatives d'unification de la résistance cambodgienne, le journaliste chinois conclut en exprimant le souhait que les soupçons sur les intentions françaises, ne soient pas fondés. « Simon — ajoute-t-il — les activités auxquelles la France s'est livrée dans la coulisse en entrant en collusion avec le Vietnam après que les Nations Unies eurent adopté une série de résolutions lui demandant le retrait du Kampuchea, porteraient atteinte à l'image d'un gouvernement socialiste. Cela conduirait à soupçonner les autorités françaises d'avoir l'intention de chercher à recouvrer certains de leurs intérêts qu'elles avaient en Indochine à l'époque coloniale en intervenant seule dans cette région ».

AFRIQUE DU SUD

UN SYNDICALISTE MORT EN PRISON

Détenu au secret depuis le mois de novembre, le responsable régional du syndicat des travailleurs africains de l'alimentation, un jeune docteur de 28 ans, a été retrouvé mort dans sa cellule à Johannesburg en Afrique du Sud.

S'agit-il d'un suicide comme le prétend la police, ou d'un meurtre déguisé comme ce fut le cas en 1977 pour Steve Biko, le leader noir du mouvement de la Conscience noire? Toujours est-il que si le jeune médecin est le

premier Blanc décédé en prison, il est le 46ème détenu retrouvé mort dans sa cellule depuis 1963.

Conformément à l'article 6 de la loi antiterroriste, le jeune homme, considéré comme simple suspect, a été arrêté par la police spéciale, maintenu au secret, sans possibilité d'appel aux tribunaux, sans le secours d'un avocat, 800 autres « suspects » sont ainsi détenus en Afrique du Sud, aussi longtemps que la police le désire.

ISRAEL

L'ONU CONDAMNE L'ANNEXION DU GOLAN

Par 86 voix contre 21 et 34 abstentions, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté le 5 février, une résolution demandant de prendre des sanctions globales contre Israël, suite à son annexion du Golan.

La résolution condamne cette annexion et le refus d'Israël d'obéir à la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en décembre, et demandant

l'abrogation de la législation concernant le Golan syrien.

Les USA, la France et les autres pays de la CEE ont voté contre cette résolution.

Faisant fi des recommandations de la communauté internationale, Israël a déclaré n'attacher aucune importance pratique aux résolutions de l'Assemblée de l'ONU.

CAMBODGE

OFFENSIVE VIETNAMIENNE CONTRE LA RESISTANCE

Selon différentes sources d'information, il semble que depuis quelques semaines les troupes d'occupation vietnamienne au Cambodge aient lancé, profitant de la saison sèche, une opération de « nettoyage » dans l'Ouest du pays dans le but d'encercler et d'anéantir les forces de la résistance. Ces combats sont particulièrement intenses dans la région de Phnom Malar, région montagneuse, où déjà une offensive vietnamienne avait été brisée par les forces du Kampuchea démocratique au cours de la saison sèche 1981. Certains estiment même que les Vietnamiens chercheraient par une of-

fensive de grande ampleur à « en finir » avec la résistance. Pour cela, ils n'hésiteraient pas à pénétrer en Thaïlande afin de les prendre à revers. Déjà des obus ont touché récemment le territoire thaïlandais et l'on indique à Bangkok que le flot des réfugiés est devenu à nouveau très intense.

Les observateurs et notamment le haut commandement thaïlandais, estiment que les forces armées du Kampuchea démocratique sont en bonne situation pour repousser cette nouvelle offensive vietnamienne.

Alain CASTAN

DIALOGUE DE SOURDS



Vu par Sylvestre

BUDGET AMERICAIN

DEPENSES MILITAIRES EN EXPANSION

Dépenses militaires accrues, coupes sombres dans les budgets sociaux, déficit budgétaire élevé, « aides » sélectives au Tiers Monde : voilà les grandes orientations du projet de budget américain pour 1983.

Avec 215,9 milliards de dollars, les dépenses militaires connaissent une augmentation importante, de l'ordre de 20%. Au détriment, bien sûr, des autres dépenses, (en particulier celles de la santé publique) : 43 milliards de dollars en moins, sans oublier les 40 milliards déjà réduits en 1982.

Présentées comme une nécessité pour venir à bout du déficit budgétaire à l'époque de Carter, les coupes sombres dans les budgets sociaux n'empêcheront pourtant pas encore cette fois le déficit d'atteindre de nouveaux scores, dépassant le niveau record de 1976 : 92 milliards de dollars pour 1983. Il est vrai qu'on ne peut pas équilibrer un budget et augmenter en même temps les dépenses militaires, ... même si Reagan avait promis le contraire lors de sa campagne électorale.

Autre aspect du nouveau budget : l'aide au Tiers Monde. S'il est vrai que l'aide militaire connaîtra une hausse de 33% par rapport à 82, l'aide économique, elle, n'augmentera que de 5%.

En même temps, conformément aux déclarations antérieures, les crédits américains pour les organisations internationales dépendantes de l'ONU seront en baisse : 173 millions de dollars contre 215 millions en 82. « Les USA ne comptent soutenir que les budgets des organisations qui font preuve d'une modération significative », c'est-à-dire celles qui n'échappent pas à l'emprise américaine.

L'aide économique s'orientera de préférence vers une aide bilatérale, de pays à pays, plutôt que vers une aide multilatérale qui échappe plus facilement au contrôle du pays donateur.

C.L.



LE BLOC NOTES DU PARTI

► Pour le changement, la parole aux travailleurs : la cellule du parti EDF-Murat (Paris) a entrepris une enquête auprès de travailleurs et syndicalistes autour d'elle ; elle recueillera leurs réponses dans son bulletin mensuel « Communisme EDF » et pourra ensuite engager une discussion avec eux sur cette base lors d'une réunion dans l'entreprise.

► A Orléans, les deux cellules d'Orléans-La Source et d'Orléans-Centre, ont invité leurs amis et compagnons d'action et de travail pour la remise des cartes 1982. Autour d'une galette et de cidre, on a parlé nationalisations et décentralisation à Orléans-Centre et on a parlé des ordonnances, des législatives partielles, du temps de travail, de la Pologne, du syndicalisme... à la Source. Deux bonnes soirées d'échanges, de discussion et d'amitié.

► Notre revue *Prolétariat* a organisé une causerie vendredi 4 février à Paris sur la « social-démocratie à la française » animée par P. Bauby, C. Granot et A. Sentier. Thèmes abordés : pourquoi le renouveau social-démocrate? Quel est le projet économique du Parti

socialiste? Plusieurs questions ont été soulevées dans la discussion qui nécessiteront d'autres rencontres et d'autres études de notre revue. Thème de la « causerie de Prolétariat » de mars : les nationalisations et décentralisation. (*Prolétariat* — BP 320, 13213 Marseille Cedex, 4 numéros : 50,00 francs, 1 numéro : 15,00 francs).

► Dans plusieurs régions, le parti présentera des candidats aux élections cantonales de mars. Candidatures définitives : dans le canton de Mayet (Sarthe), à Uckange-Florange (Lorraine), à Orléans (Loiret), à la Châtre (Indre), dans les quartier nord de Marseille

► Le Secrétariat politique du parti a envoyé un télégramme de solidarité au Parti communiste italien face aux accusations de *La Pravda*. Le texte de la direction du PCI, intitulé « Ouvrir une nouvelle phase de la lutte pour le socialisme » (30 décembre 81) est en vente aux Herbes sauvages (70, rue de Belleville, 75020 Paris — Prix : 50 centimes — plus 1,40 francs de frais de port).

RENAULT LA MEME RESTRUCTURATION

Renault-Billancourt : après les transformations qu'elle a connues ces dernières années, l'entreprise n'est sans doute plus ce qu'elle était.

Pourtant, dans l'après 10 mai, elle a tenu l'avant-scène, avec la grève des O.S. de septembre-octobre. Elle a été une fois encore un baromètre, auquel se sont mesurés cette fois le changement pour la classe ouvrière, l'état d'esprit des travailleurs, dans un secteur souvent décrit, et pris, comme modèle pour la nouvelle politique économique et sociale.

Daniel Labbé, secrétaire de la CFDT de Renault-Billancourt, est bien placé pour connaître l'évolution de la situation. Il y joue avec son syndicat un rôle dont les dernières élections professionnelles ont donné la mesure.

G.C.

● Quelles sont les causes profondes des grèves de l'automne à Billancourt ?

Après le 10 mai, les travailleurs attendaient des changements très précis, concrets. Or, ils ont vu peu de choses, alors que la restructuration se poursuivait sur l'usine, avec des effets directs :

— la baisse des effectifs, le blocage de l'embauche, des circuits de production... d'où un certain vieillissement. L'usine s'ossifie.

— le départ des fabrications en sous-traitance ou dans les filiales, d'où des déplacements, des mutations autoritaires, vers les ateliers de montage de l'Ile Seguin, seuls demandeurs d'emploi, avec comme conséquence la dégradation des conditions de travail (passage de la machine individuelle à la chaîne), des modifications d'horaire, des pertes sur la paye...

— les transformations technologiques qui continuent par secteur : maintenant la rationalisation est en cours aux presses... Face à cela, que deviennent les travailleurs, en effectifs, en charge de travail, en ressources ?

Dans une telle situation, les O.S. voulaient que s'ouvre pour eux la possibilité d'une évolution de carrière, de mutation à des postes plus intéressants, d'augmentation de leur coefficient, des garanties de ressources... ne plus être O.S. à vie.

Telles étaient les racines des grèves de septembre-octobre, les premières d'importance sur la restructuration, défensives mais les premières...

Je te le disais il y a un an, ça devenait explosif. En automne, c'en était au point de saturation. De plus, le 10 mai avait créé les conditions subjectives pour passer à l'action.

Les résultats ont été positifs sur la garantie de ressources (prime d'équipe, de nuisance) : la direction a reculé... Elle y était contrainte si elle voulait continuer sa restructuration. Sur l'évolution de carrière, le résultat était très ambigu, plus positif aux presses : promesse de passage de l'ensemble à la catégorie supérieure, et prime d'at-

tente pour matérialiser cet engagement.

La grève s'est terminée dans la confusion. La CFDT voulait continuer à s'appuyer sur le rapport de force ; la CGT se contentait des promesses. Je pense qu'elle voulait une bonne image des nationalisations, du point de vue du calme social.

● Il y a eu l'ouverture des négociations générales ?

Oui. Un mois après. La direction de la Régie a respecté les échéances qu'elle s'était fixées (ne pas négocier avant l'UIMM, par exemple). A travers ces négociations, la politique de la direction apparaît de mieux en mieux. Elle cherche un accord d'entreprise en fonction de ses objectifs de modernisation.

Il y a eu un accord pour les O.S., signé par tous les syndicats. Il s'agit seulement d'une filière O.S.

Il y a 10 ans, il y aurait une cotation des postes. Les luttes (comme la grève du Mans) ont permis sa suppression et la mise en place d'une classification des O.S. ; il y a eu des luttes ensuite pour la réduire, jusqu'à quatre échelons (P1 des ateliers de production inclus), puis pour révaluer les coefficients... La grille a été bousculée... Mais la situation restait figée, le travailleur restait payé au travail qu'il faisait : retoucheur coefficient 175, contrôleur 180, etc... Maintenant, il y a une filière O.S. : on peut gravir tous les échelons théoriquement à l'ancienneté de 5 ans en 5 ans.

Mais il y a une contrepartie : la polyvalence ; avec deux interprétations : celle syndicale en terme de formation, d'enrichissement des tâches, et celle, gestionnaire, de la direction, en terme de mobilité des travailleurs. C'est une source de conflits. Ça a déjà commencé.

Il y a une possibilité de progression — la filière O.S. —, mais un nouveau mode de gestion du personnel fondé sur la mobilité et impliquant une plus grande soumission à la maîtrise. Ainsi une note interne de la direction (où ses commentaires de l'ac-

cord constituent en fait des décisions unilatérales pour l'application) donne bien sa philosophie : elle prévoit le déclassement, « l'annulation de la qualification », en cas de « manifestation de refus » de la mobilité... C'est pire que le boni !

La CGT était pressée d'obtenir un résultat concret avant la fin de l'année. La direction aussi : mieux vaut un accord rapide... et flou.

Au niveau professionnel par contre, elle ne cherche pas l'accord mais c'est la même philosophie. Ainsi l'introduction de la robotique va créer un pôle déqualifié, une majorité, en pratique voués à disparaître en temps que professionnels (travail de type O.S.) et une minorité de compétents en métiers nobles (informatique, hydro-pneumatique, électronique...) : nouveaux professionnels très qualifiés.

● La négociation porte aussi sur la réduction du temps de travail...

Là dessus, la direction a les mêmes objectifs que l'ensemble du patronat : le carcan légal à briser, le travail le dimanche, etc. L'ordonnance a introduit une grande confusion. Il y a des mouvements à Maubeuge, à la CPIO (filiale de Renault à Nantes)... Il y a un grand mécontentement. Mais à Billancourt, le climat de division est très important. Les travailleurs sont dans l'expectative.

En effet, la proposition de la direction de Renault est une réduction d'une demi-heure au 1er février, une demi-heure compensée à 70% au 1er juin...

A Billancourt, au centre industriel, les effectifs ouvriers (premier collège) sont passés de 14 470 à 13 843 de janvier 1981 à janvier 1982.

La réduction d'horaire envisagée ne donnera pas lieu à embauche et le contrat de solidarité que veut passer la direction se traduirait par 820 entrées pour 2 150 départs (tout compris : employés, ouvriers, cadres).

Xème CONGRES FSM UN SYNDICALISME DE BLOC

Du 10 au 15 février 1982, se tient à la Havane, le Xe Congrès de la Fédération syndicale mondiale. La FSM regroupe les syndicats de la plupart des pays de l'Est (les syndicats chinois l'ont quittée dans les années 60) et des syndicats de divers pays, sur tous les continents.

Le poids des syndicats soviétiques y est tel qu'on peut considérer que la FSM est un instrument de la politique de ce pays. Son siège est à Prague dans

la Tchécoslovaquie normalisée d'après 1968 : c'est tout un symbole.

La CGT est l'un des rares syndicats d'Europe de l'Ouest à y adhérer. Encore ne participe-t-elle plus (et elle a annoncé le maintien de cette non participation) aux organes exécutifs de la FSM.

Présentant le document préparatoire à ce Xe Congrès, Pierre Gensous écrivait d'ailleurs dans *Le Peuple* que la rénovation profonde de la FSM que veut la

CGT doit « se traduire non seulement dans les textes, mais aussi dans les actes, les initiatives, le comportement de la FSM, ce qui, croyons-nous, est loin d'être gagné ».

Nous aurons à revenir sur ce congrès et sur la FSM, d'autant que celle-ci développe une importante activité sur le thème du désarmement ; elle a récemment, du 15 au 17 décembre, organisé une « conférence syndicale mondiale sur les conséquences socio-économiques du désarmement » à Paris.

Cela n'est pas indifférent quand on songe que l'Union soviétique est l'une des deux super-puissances à la tête d'un des deux blocs militaires, et qu'elle joue (c'est ce que nous pensons) un rôle très dangereux pour la paix.

On trouve bien sûr cette question de la paix au centre du document préparatoire au Xe Congrès.

Ce document reprend l'analyse de la division du monde en deux camps, le camp impérialiste d'une part et le camp du progrès et de la paix de l'autre, avec notamment les pays socialistes, l'URSS en particulier. Une analyse qui conduit par exemple, à gommer le fondement du mouvement des non-alignés (contre les deux blocs), à relever sa diversité et à faire le tri en son sein : « Dans ce mouvement, un certain nombre de pays récemment libérés du colonialisme ont choisi la voie non capitaliste de

développement, ce qui constitue un apport important à la recherche de voies originales pour sortir du sous-développement et pour renforcer le front de lutte anti-impérialiste ». Difficile avec cette analyse de classer la Yougoslavie ou la Chine...

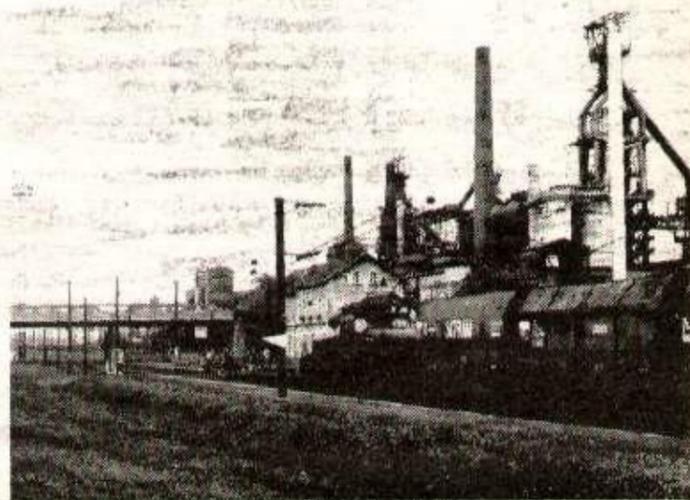
Avec cette conception, toute critique du « socialisme existant » (selon l'expression actuelle) fait partie de « la lutte idéologique qui vise à discréditer le socialisme », « outil principal » de la stratégie par laquelle « l'impérialisme essaie de vaincre l'isolement, de trouver des soutiens dans tous les pays et d'élargir son assise sociale ».

On peut apprécier les « armes idéologiques » utilisées pour faire face à cette « stratégie impérialiste » quand on lit un document de la FSM intitulé : « Désarmement, exigence des travailleurs », (juillet 81). On trouve, en annexe et comme appui à cette étude, une liste des « agressions militaires impérialistes depuis 1945 » qui se termine par : « Chine contre République socialiste du Vietnam : 1979. Invasion de l'Afghanistan par les contre-révolutionnaires avec l'aide militaire des Etats Unis, de la Chine et du Pakistan : de 1979 ».

On voit comment se trouve rangée, d'un trait de plume, la Chine dans le camp impérialiste, et balayée tout aussi vite quelque objection à l'intervention soviétique en Afghanistan.

G.C.

SIDERURGIE LE CHANGEMENT VU PAR LE NOUVEAU PDG D'USINOR



La sidérurgie : l'époque de Giscard-Barre fut celle de la restructuration accélérée avec fermetures d'usines, réduction massive d'effectifs... Usinor était à la pointe en Lorraine comme dans le Nord : Denain, Longwy... A sa tête, pour conduire cette grande opération anti-ouvrière : Etchegarray.

Face à lui, face à Usinor, à Sacilor, face à Giscard-Barre, il y avait eu dans cette restructuration une résistance opiniâtre de la classe ouvrière... La grande marche des sidérurgistes sur Paris le 23 mars 1979. Après les licenciements massifs, « l'assainisse-

ment » se poursuivait, en particulier par le blocage de l'embauche.

Quels changements peut-on attendre avec le nouveau gouvernement ? Le nouveau P-dg que ce dernier vient de nommer à Usinor, Raymond Lévy, est des plus clairs à ce sujet dans ses réponses au *Nouvel Economiste*, édition du 8 février, dont voici quelques extraits :

« (...) Je n'ignore pas le caractère périlleux de la mission que l'on me confie, mais n'oublions pas le travail d'assainissement conduit par mon prédécesseur.

Suite page 7

VIE OUVRIERE

Défendre les acquis

« On ne peut avoir à la fois plus de temps libre et plus de revenus monétaires. (...) Certains avantages acquis sont parfois de véritables privilèges dans une société qui se veut solidaire. » En quelques mots, la semaine dernière, le ministre du Travail Jean Auroux donnait la philosophie gouvernementale du « temps libre » (de la réduction du temps de travail) et de la solidarité. Edmond Maire lui apportait aussitôt son entier appui; il avait déjà développé, et longuement, la même conception dans l'hebdomadaire de la CFDT, le 3 décembre dernier. Il y disait que « dans la situation d'aujourd'hui, ce n'est pas en développant prioritairement les avantages des salariés les mieux placés que les autres progresseront le plus ». Et de pourfendre les corporatismes qui font que certains salariés s'accrochent aux « acquis de leur catégorie ou de leur profession ».

On le voit, ne pas développer prioritairement les avantages des salariés les mieux placés, cela signifie, en fait, abandonner des acquis, pour l'occasion qualifiés d'avantages ou de privilèges, au nom de la solidarité de classe. Cela est totalement contraire aux intérêts de classe des travailleurs. D'abord, qualifier d'avantages ou de privilèges, ce qui est en fait le résultat de luttes longues, acharnées, dans des secteurs où par son action opiniâtre, le degré de son organisation, la classe ouvrière a su imposer des améliorations aux conditions de ce qui reste son exploitation, c'est justement introduire une grave confusion entre les véritables privilégiés de cette société et ceux sur le dos desquels sont bâtis leurs privilèges, entre classe capitaliste et classe ouvrière, entre exploités et exploités. C'est un langage qui rappelle plus que fâcheusement celui de Barre, lorsqu'il parlait des « nantis » pour essayer de diviser les travailleurs face à sa politique antisociale.

Il est vrai que par la décentralisation, la restructuration industrielle, dans les secteurs de développement récent, à travers la sous-traitance, le recours à l'intérim, aux travailleurs immigrés, le patronat n'a eu de cesse d'écartier de ces acquis un nombre toujours plus

grand de travailleurs. Il l'a fait encore plus à la faveur de la crise, avec le chômage grandissant. C'est la façon habituelle des exploités d'utiliser et de développer au maximum la concurrence entre les travailleurs pour les soumettre aux conditions d'exploitation les plus favorables à leur course incessante au profit maximum, pour leur faire payer la crise, quand crise il y a, c'est-à-dire le redéploiement de leurs capitaux.

Comment les travailleurs pourraient-ils entrer dans ce jeu-là, renoncer justement à ces acquis : sous couvert de solidarité? Les salariés les moins bien placés en seraient-ils mieux placés pour que les choses progressent pour eux? Au contraire. C'est dans ces secteurs, par exemple, que le patronat pourra faire le meilleur usage de l'abandon, par l'ordonnance sur la durée du travail, de certaines garanties de la loi de 36... En quoi — autre exemple — le renoncement à des acquis en congés payés supérieurs à la quatrième semaine (sous prétexte d'application de la cinquième) peut-il favoriser l'embauche de chômeurs? Enfin, tout cela est dit et fait au nom de la lutte contre le chômage : aux travailleurs, on demande de renoncer aux acquis, d'accepter des réductions de salaires, pour un prétendu partage du travail, alors que les employeurs restent totalement maîtres de l'embauche comme des licenciements et que leur loi n'est d'ailleurs pas embauche, mais rationalisations et compétitivité. L'application en cours de l'ordonnance sur la durée du travail est éloquent à ce sujet. Ceux qui se félicitent des luttes qu'elle suscite (face au patronat qui l'utilise comme une arme) après avoir œuvré à son élaboration, seraient-ils partisans d'une politique antipopulaire... pour susciter la mobilisation populaire!?

Les acquis constituent des points d'appui pour la classe ouvrière qu'il s'agit de préserver quand elle est en période défensive, d'étendre en période offensive : c'est plutôt par là que passe la solidarité de classe, la lutte pour l'unité de la classe ouvrière, pour la défense de ses intérêts. Prêcher leur abandon est tout le contraire.

Gilles CARPENTIER

Suite de la page 6

M. Claude Etchegaray. La crise de l'acier a des causes parfaitement identifiables. Depuis trois ans, l'état major d'Usinor les combattait efficacement. Je prends le relais avec les moyens accrus que donne la nationalisation. (...) L'objectif stratégique est simple : aligner le groupe sur les normes du sidérurgiste européen le plus compétitif. (...) Nous menons actuellement, en liaison avec Sacilor et sous l'égide des pouvoirs publics, une étude approfondie du plan de développement de notre industrie. Il s'agit d'abord d'identifier les sites les moins favorables, dont certains sont condamnés à terme : la géographie future d'Usinor sera différente de la géographie actuelle. Il s'agit ensuite de prévoir l'équipement nécessaire aux usines les mieux placées et d'en chiffrer le coût. (...) Les points forts d'Usinor sont connus : ce sont les deux usines sur l'eau de Dunkerque et de notre filiale Solmer, commune avec Sacilor. A Dunkerque, un gros effort de modernisation est nécessaire, car l'usine a plus de vingt ans. (...)

Raymond Lévy affirme là une indiscutable continuité avec la politique antérieure de son prédécesseur, qu'il se réjouit, au passage, de voir conserver la présidence de l'association des producteurs européens, le groupe Eurofer. N'y aurait-il donc pas de changement? Raymond Lévy en espère un en tout cas lorsqu'il répond à la question : « Craignez-vous des surenchères syndicales quand le conseil d'administration sera ouvert aux représentants des salariés? »... « Je crois au contraire que c'est une occasion de tenter ce que les sidérurgistes allemands ont réussi. La compétitivité allemande tient en partie au consensus qui s'est établi entre les gestionnaires et les représentants des salariés. Il appartient aux dirigeants de dire la vérité à leurs partenaires sociaux. S'ils parlent clairement, ils seront, j'en suis sûr, compris et aidés. »

Raymond Lévy parle clairement!

**KODAK
(VINCENNES)**

**Pour le maintien
des acquis**

Le mercredi 3 février, la société Kodak lançait, dans le monde entier, un nouveau produit. A Paris, c'était à l'Hôtel Georges V.

Les travailleurs étaient au rendez-vous, en manifestation; bloqués à distance par les forces de l'ordre, nombre d'entre eux pouvaient néanmoins rejoindre l'entrée de l'hôtel pendant qu'une délégation rencontrait la direction.

Les grands moyens d'information n'ont pas été avariés de commentaires sur l'opération publicitaire de la société Kodak. Rien par contre sur l'action de ses travailleurs. Le fait que peu de journalistes aient pu voir ces derniers (on les a faits sortir par une autre issue) n'explique pas tout.

L'action pour le maintien des acquis menacés sous couvert d'application de l'ordonnance sur la durée du travail (voir notre précédente édition) se poursuit. Des mouvements ont lieu dans les usines de province. A Vincennes, les 4X8 font deux heures de grève le samedi. D'autres actions sont envisagées.

Les représentants des travailleurs ont rencontré un adjoint du premier ministre qui a reconnu qu'il y avait un problème si l'application de l'ordonnance ne se traduisait pas par des créations d'emplois, comme c'est le cas à Kodak, comme dans la plupart des cas...

Un rendez-vous a été pris au

ministère du Travail, seul susceptible d'intervenir.

**MAS-BIDERMAN
(TOULOUSE)**

39h

sans perte de salaire

Depuis vendredi 29 janvier, les filles de Mas, usine de confection de Toulouse, font grève et occupent le dépôt de Lespinasse où sont stockés les matières premières et les produits finis. Depuis plusieurs semaines déjà, elles menaient des actions contre les « efficacités » (calculs de rendements) et contre les cadences infernales. La volonté du patron (Mas appartient à Biderman) d'appliquer les 39h, en diminuant les salaires n'est pas passée. Après avoir « retenu » le directeur quelques heures, le 29 janvier, les filles sont entrées en grève pour les 39h, payées 40; 300 francs d'augmentation; le treizième mois et la cinquième semaine de congés; la suppression du contrôle médical patronal; le remboursement des heures de grève. Depuis, elles « occupent » jour et nuit. Le 5 février, elles ont organisé une manifestation énergique et remarquée au centre de Toulouse devant les magasins « Daniel Hetchter » pour lesquels les filles travaillent : « Daniel Hetchter, t'auras pas ta saison printemps-été! ». D'autres usines Biderman bougent, à Valenciennes, à Hénil et à la Roche-sur-Yon.

La grève des filles de Mas fait du bruit à Toulouse. Menée conjointement par les sections CGT et CFDT de l'usine, elle reçoit une solidarité ouvrière active de ceux des ABG-Semca, de Mortera et d'autres entre-

prises. Les élus locaux et les partis de gauche, PS et PCF, ont manifesté leur soutien. Notre parti également. Les municipalités alentour aident concrètement les grévistes : repas, rétablissement du téléphone, etc...

En fin de semaine, le patron a durci sa position et traduit les ouvrières en référé pour « occupation illicite ». Jugement rendu le 8 février...

**REMAFER
(REIMS)**

**Compensation-
acquis-embauche**

Depuis le 20 janvier, les travailleurs de Remafer, avec leur organisation syndicale CGT, appuient leurs revendications par de nombreuses actions. Le 28 janvier, ils ont décidé de se mettre en grève de 24 heures reconductible chaque matin. 80% du personnel suit la grève. Le 3 février, ils bloquaient la route Reims-Charleville afin de se faire entendre de la presse et de la télévision locale. Et le 5, ils créaient un bureau d'embauche. Leurs revendications sont :

— augmentation des salaires au premier trimestre 82 : 3,5% (3%, pour 82 plus 0,5 de rattrapage 81); — calendrier de réduction du temps de travail pour aller vers les 35h. (38h, le 1^{er} février 82 — 37h, le 1^{er} juillet 82); — mise en place de la cinquième semaine de congés sans toucher aux avantages acquis; — préretraite à 57 ans et demi; — mise en chantier d'un contrat de solidarité à Remafer.

Pour l'heure, la direction Remafer se ralliant aux orientations du CNPF, s'oppose à la compensation intégrale, aux avantages acquis et à l'embauche. Elle stipule : 1) 2,5% d'augmentation de salaire pour le premier trimestre, 2) 39h, payées 40 à condition qu'un accord soit signé afin que soient reconnues 36h.50 effectives sur une durée de 39h, rattachant les pauses. (Le but évident étant de reconnaître à terme le non-paiement intégral de la réduction du temps de travail.) 3) Cinquième semaine de congés en rattachant, là-aussi, les jours de pont mobile acquis de haute lutte dans l'entreprise. 4) Préretraite à

57 ans et demi : remise en cause indirectement et sûrement de la préretraite acquise à Remafer. La base de calcul n'étant plus individuelle, mais collective : capital moyen des dernières années divisé par le nombre de postulants. 5) contrats de solidarité impossibles à discuter et à mettre en place maintenant (alors que la charge de travail est remplie à 10% près); ils peuvent être possibles en 83, alors que la charge de travail de 83 et 84 est beaucoup moins sûre.

Chaque jour, des réunions entre direction et délégués du personnel ont lieu. Devant l'obstination patronale, la lutte continue.

Correspondant Reims
(article réalisé après entretien avec des militants CGT de la boîte)

**GIBERT-JEUNE
(PARIS)**

Nouveau succès

Après avoir obtenu, le 15 janvier dernier, 70% du treizième mois et la garantie qu'aucun salaire ne serait inférieur à 3 350 francs à partir de quatre mois de présence, les travailleurs de Gibert-Jeune viennent d'imposer leur direction :

— l'unité économique et l'unité sociale des sept établissements du groupe,

— la reconnaissance du délégué syndical CGT,

— Ce nouvel acquis va permettre au syndicat d'exiger rapidement des élections d'un Comité d'entreprise.

C'est un nouveau pas en avant important dans la reconnaissance de l'organisation des salariés(e)s par la direction réputée, jusqu'à présent, pour son antisyndicalisme.

CGT Gibert-Jeune

**GMA-DASSAULT
(SECLIN-NORD)**

**Pour les 39h
et l'embauche**

A la Générale de mécanique aéronautique Dassault de Seclin, les travailleurs luttent pour que la réduction à 39 heures soit sans perte de salaire, pour l'établissement d'un contrat de solidarité prévoyant une diminution planifiée du temps de travail de façon à atteindre les 35 heures en 1984 et pour l'embauche de 46 personnes. La direction ne veut rien savoir et cherche à intimider. Elle menace de sanctions le responsable CGT de l'usine (Geltos Janick). La riposte des travailleurs est rapide. Le jeudi 4 février, les locaux de la direction sont occupés toute la journée. Le vendredi, à 14 heures, près de 150 travailleurs, soutenus par René Vallobel, de l'Union départementale CGT-Nord, et par Bernard Lamirand de la Fédération CGT des métaux, occupent l'aérogare de Lille-Lesquin. Un tract est diffusé aux passagers et aux travailleurs de l'aéroport. Les sections CGT de l'Aviation civile (USAC-CGT) et des personnels de la chambre de Commerce soutiennent l'action. Leurs représentants se joignent aux manifestants. L'ambiance dans l'aérogare est très bonne. Un exposé est fait par les responsables CGT aux journalistes présents. Ce coup d'éclat se terminera vers 17 heures. Ce fut un grand succès. Le bureau du syndicat CGT de GMA-Dassault se réunit pour définir la conduite à suivre.

Correspondant Roubaix

L'HUMANITE ROUGE

Fondateur : Jacques JURQUET.
Directeur politique : Pierre BURNAND.
Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.
Commission paritaire : N° 57952 — dépôt légal : 1^{er} trimestre 1982.
Téléphone : 16 (1) 893 87 16.
Adresse : Presse d'Aujourd'hui, BP 70 94220 Charenton.

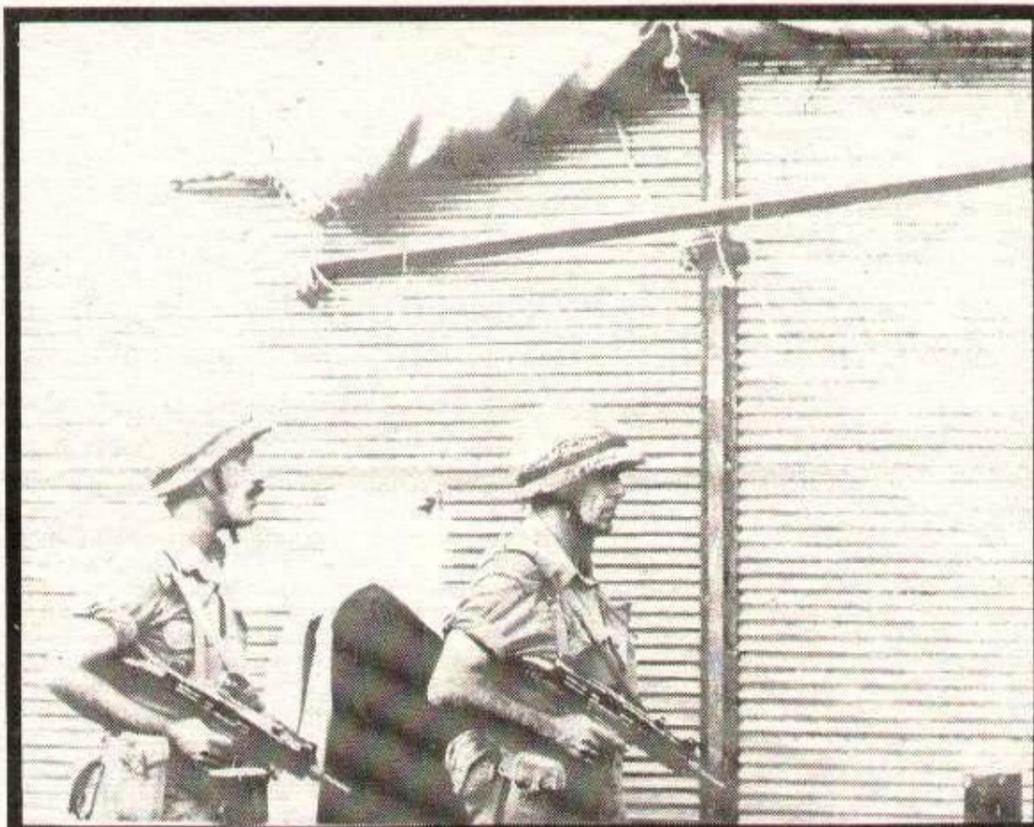
Au mois de novembre dernier, le ministre israélien de la Défense, Ariel Sharon a mis en place une nouvelle administration dans les territoires occupés depuis 1967, qui s'appelle « administration civile ». Elle est composée de militaires, nommés par le gouvernement militaire. Cette administration « civile » a pour fonction d'annuler la reconnaissance qui était donnée par l'administration militaire occupante aux municipalités palestiniennes élues. Depuis l'occupation de 1976, les Israéliens avaient annexé la totalité de la ville de Jérusalem et de ses banlieues, mais pour le reste de la Cisjordanie occupée, ils avaient permis la coexistence, avec le gouvernement militaire, des municipalités qui avaient été élues sous le régime jordanien. Evidemment, le pouvoir de ces municipalités était limité à la stricte gestion des affaires municipales, mais en permettant néanmoins le maintien de maires palestiniens dans les villes de Cisjordanie occupée. Et puis, l'occupant a permis le renouvellement des municipalités palestiniennes sous occupation, selon les termes de la loi jordanienne sur les élections municipales. Il y a eu des élections et, en 1972, les Israéliens ont réussi à maintenir dans les municipalités les notables les plus conservateurs et les plus timorés, et à introduire dans certaines municipalités des collaborateurs notoires. Ils ont cru qu'ils pourraient répéter cette opération et conférer au régime d'occupation militaire un semblant de légitimité électorale, en avril 76.

80% DES VOIX

En dépit de toutes leurs interventions et pressions, un front d'unité national patriotique palestinien s'est constitué à l'occasion de ces élections municipales. Ce front, qui proclamait ouvertement son identité palestinienne et son soutien à l'OLP et son programme, a vaincu de façon écrasante tous les agents du gouvernement militaire, et avec quelques 80% des voix, le bloc patriotique a conquis la presque totalité des municipalités en Cisjordanie occupée. Ces municipalités, dans des conditions de répression de toute activité politique, sont devenues la seule représentation ayant pignon sur rue de la population palestinienne. Elles sont devenues, elles et leurs maires, la cible principale de l'occupant, au cours de ces dernières années.

REPRESSION ET BOYCOTT ECONOMIQUE

Vous savez les attentats qui ont coûté les jambes des maires de Naplouse et Ramalah, vous savez l'expulsion de F. Kawasmeh et M. Melhem, maires de Hebron et Halhoul (reçus récemment par F. Mitterrand). Le gouvernement militaire proclame depuis plusieurs mois, et même plusieurs années, son intention de détruire ces municipalités qui constituent des pôles de résistance populaire et nationale à l'occupation. C'est dans le cadre de cette volonté de détruire ces municipalités élues que le gouvernement israélien, par l'entremise du ministre de la Défense, a entrepris de proclamer que désormais le gouvernement militaire patronait une administration civile dans les territoires occupés et rendait la fonction des municipalités palestiniennes superflue. Cela s'est traduit non seulement par une re-



Cisjordanie occupée : des municipalités palestiniennes face à l'administration Begin

En janvier, le journaliste israélien antisioniste Ilan Halévi a fait une série de conférences dans la région de Lyon, sur la Palestine. Notre correspondant de Lyon nous donne ici le récit passionnant de ce journaliste sur les municipalités palestiniennes en Cisjordanie qui ont obtenu 80% des voix aux élections de 76 et sur le dynamitage de maisons palestiniennes par l'armée israélienne.

crudescence de la répression policière, mais aussi par le boycott économique et l'asphyxie financière des municipalités.

En même temps, la pseudo-administration civile mettait sur pied des soi-disantes « ligues villageoises » qui représentent un tout petit nombre de propriétaires terriens liés depuis des années au gouvernement militaire israélien, qui n'ont aucun soutien populaire et sont opposés aux municipalités palestiniennes et à l'OLP. Le gouvernement israélien donne à ces ligues villageoises tous les passe-droits administratifs et tous les soutiens matériels qu'il refuse aux municipalités palestiniennes élues. Sous le régime d'occupation, toute activité économique est soumise à un régime de permis continu et extrêmement pointilleux, il faut un permis pour travailler, se déplacer, ouvrir une entreprise, exporter, importer, etc... Alors que quiconque passe par les municipalités palestiniennes pour obtenir ces permis se les voit refuser, quiconque passe par les « ligues villageoises » se les voit accorder. Le peuple palestinien, dans les territoires occupés, est depuis

longtemps unanime dans son soutien à l'OLP, dans son refus de l'occupation, dans son refus de la pseudo-autonomie, dans son refus de Camp-David et ces ligues villageoises ne sont pas très populaires. Après la constitution de la dernière fédération des ligues villageoises, un commando de la résistance palestinienne a exécuté le président des ligues de la région de Ramalah. A partir de ce moment-là, le gouvernement militaire israélien a dit : « Il faut protéger les présidents de ligue villageoise et il faut créer une milice de garde du corps pour ces présidents, une milice armée ». Pour ce faire, il paraît qu'on a même libéré quelques centaines de détenus de droit commun en leur donnant des permis de port-d'arme et en les instaurant milice de garde du corps pour les présidents des ligues villageoises.

MAISONS DYNAMITEES

Dans le village de Betsaour, qui est un village chrétien dans la région de Béthléem, il y a eu le 14 novembre une grande manifestation d'écoliers et de lycéens,

garçons et filles, contre l'administration civile et contre la fermeture de l'Université de Bir-Zeit. La manifestation s'est déroulée pendant plusieurs heures dans le calme (pas de troupes israéliennes dans le village). Vers la fin de la manifestation, l'armée israélienne est entrée dans le village et a commencé à disperser les manifestants très brutalement. Alors, un certain nombre d'adolescents du village, entre 14 et 17 ans, ont jeté des pierres et même des bouteilles vides contre les véhicules de l'armée israélienne. A 20 heures, le gouvernement militaire a notifié au maire et aux habitants de Betsaour, que leur bourgade était soumise au couvre-feu absolu, c'est-à-dire plus le droit de sortir des maisons et personne ne peut avoir accès à la région. Les lignes téléphoniques ont été coupées.

A 23 heures, le gouvernement militaire est passé dans plusieurs maisons du village et a arrêté 18 adolescents, sur la base d'une liste apparemment établie par leurs informateurs.

A 1 heure du matin, les agents du gouvernement militaire sont allés annoncer aux habitants de

trois maisons (elles contiennent chacune plusieurs familles) que leurs enfants étaient accusés d'avoir jeté des pierres et des bouteilles sur les véhicules de l'armée au cours de la manifestation de la veille, et qu'en guise de « châtiment collectif » (expression officiellement utilisée) leur maison serait dynamitée et qu'ils avaient deux heures pour tout évacuer.

A 3 heures du matin, trois immeubles de la bourgade de Betsaour n'étaient plus que des ruines, et plus de 200 personnes, avec les enfants et les vieillards, au milieu de la nuit d'hiver (qui dans les montagnes de la région de Jérusalem n'est pas plus clément qu'ici), se trouvaient dehors.

Au cours du seul mois de novembre, 10 maisons palestiniennes ont été dynamitées de cette façon. Au Parlement israélien, il y a eu à ce sujet des discussions très animées, et les dirigeants de l'opposition travailliste qui étaient les gouvernants d'Israël jusqu'en 1977, ont exprimé, et certains d'entre eux en termes très vifs, leur réprobation face à ces dynamitages. L'ancien ministre Aba Ebban a déclaré qu'il était bouleversé et le secrétaire du Mapam, la fraction de gauche de l'alignement travailliste, a envoyé un télégramme au maire de Betsaour pour lui exprimer sa solidarité.

Ces prises de position de l'opposition travailliste ont extrêmement irrité le premier ministre israélien Menahem Begin. Au cours d'une session de la commission sur la sécurité des Affaires étrangères, il a pris directement à partie le leader de l'opposition Shimon Perez, en disant : « Vous êtes extrêmement culottés, vous, quand vous étiez au gouvernement, vous avez dynamité 1142 maisons, et nous, depuis qu'on est au gouvernement, uniquement 41 ». Des parlementaires israéliens qui assistaient à la réunion (dont la presse a rendu compte) ont dit : « Ce dialogue-là ne devrait pas être publié dans le protocole de la réunion, ça ne présente pas très bien ». Le premier ministre a répondu : « Non, ils n'ont pas à nous faire la morale, il vaut mieux que tout soit connu ».

Les travaillistes ont dynamité 1142 maisons, mais il est vrai que pour chacune d'elle, ils ont toujours prétendu qu'elle avait été dynamitée en guise de châtiment collectif pour punir les familles et les voisins de Palestiniens accusés d'actes terroristes ayant entraîné la mort de citoyens israéliens. Il est vrai que depuis 1967, quand les services de sécurité arrêtaient un Palestinien et l'accusaient d'avoir mis une bombe et commis un attentat ayant provoqué mort d'homme, avant même que l'instruction soit terminée, avant même qu'il y ait un acte d'accusation, avant tout procès, on évacuait les familles avec la même procédure précédemment décrite et on dynamitait les maisons. La seule différence, effectivement, c'est que maintenant, on peut dynamiter des maisons non seulement pour une bombe, ou une accusation de bombe, mais aussi pour une pierre ou une bouteille, ou une accusation de pierre ou de bouteille.

Cela donne une idée à la fois de la continuité et du changement dans la politique israélienne.

Correspondant Lyon